

Sale temps pour les pickpockets

L'été a beau être la saison favorite des pickpockets sur la Côte, la météo judiciaire des derniers jours affiche un sale temps pour la profession. Après les huit mois ferme infligés à un multirécidiviste qui avait détourné un touriste à Nice ⁽¹⁾, le tribunal correctionnel a envoyé hier trois autres voleurs en prison. Avec des peines de huit mois à un an ferme.

Voler en dansant

Abdeljalil Bouazizi, Algérien de 21 ans, et Mohamed Abainia, Tunisien de 25 ans, ont sévi samedi à 4 h 20 du matin, à l'arrêt de tramway Masséna. Leur victime : un Slovaque aussi éméché que l'un d'eux. Alors que ce noctambule demande une cigarette, Bouazizi

mime une danse, se frotte à lui et subtilise son téléphone portable, qu'il remet à Abainia.

« Il est tombé dans mes bras comme pour une accolade. Je ne me suis pas méfié, croyant qu'il s'agissait d'une attitude française », expliquera la victime. Naïve sans doute. Mais suffisamment persuasive pour se faire restituer le téléphone illico. Et voilà que Bouazizi remet ça en dansant, façon *gangster style*, pour dérober une vingtaine d'euros au Slovaque... sous les yeux de la police, qui interpelle le duo.

Cette version, telle que rapportée par le président du tribunal Marcel Tastevin, est pourtant battue en brèche par la défense. *« On a voulu faire tenir le dossier à*

tout prix et mettre mon client dedans », s'offusque M^e Jean-François Fouqué, qui pointe les *« lacunes et invraisemblances »* du rapport de police. Sa consœur, M^e Carine Gueniffey, pour sa part, assimile le vol avorté du téléphone à *« un jeu-jeu d'alcooliques, certes »*.

Le tribunal ne l'entend pas de cette oreille. Pas plus que le procureur Jean Coutton, qui avait requis un an ferme avec mandat de dépôt, et trois ans d'interdiction du territoire français pour Abainia, sans-papier. Réquisitions suivies, mais avec une peine de prison ramenée à huit mois.

« Sport national »

Yassine Lehbil, 43 ans, n'est pas beaucoup plus coopératif. Il le jure, le

répète, le claironne : non, il n'a pas volé le portefeuille de ce passager à la gare Thiers, le 16 juillet dernier, contestant les affirmations de la police. *« Il joue le tout pour le tout. Dit que les policiers ne l'aiment pas, ne le connaissent qu'à travers son passé »,* dicit le procureur Coutton, constatant que le détournement de touriste est le *« sport national »* du moment.

« Les policiers ne mentent jamais, mais ils peuvent se tromper », objecte M^e Richard-Dixon Pyné, qui, en bon défenseur de Lehbil, se met *« au service de SA vérité »*. Le tribunal suit néanmoins les réquisitions du parquet : il condamne Lehbil à un an ferme, avec maintien en détention.

C. C.

(1) Lire nos éditions d'hier.